

## CHRONIQUE

### SOUTENANCE DE THESE DE J.-P. BOYER

Le 9 juin 1984, dans la salle des Actes de l'Université de Nice, Jean-Paul Boyer a soutenu une thèse pour le doctorat de 3<sup>e</sup> cycle sur *La vallée de la Vésubie aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles. Etude économique et sociale sur le haut pays niçois médiéval*, devant une assistance nombreuse. Le jury était composé de MM. Pierre Toubert, professeur à l'Université de Paris-I, président ; Jean Gautier Dalché, professeur émérite à l'Université de Nice, rapporteur ; Rinaldo Comba, professeur à l'Université de Turin (Italie) ; Noël Coulet, professeur à l'Université de Provence, et Henri Bresc, professeur à l'Université de Nice.

Dans son exposé liminaire, le candidat, retraçant les grandes lignes de sa recherche, a tenu à souligner combien il avait pris garde à ne pas tomber dans le travers d'une histoire trop particulariste, auquel aurait pu l'entraîner une tradition locale plongeant ses racines dans le XIX<sup>e</sup> siècle. Au contraire, en visant le triple objectif d'une étude d'histoire rurale, d'histoire régionale, enfin d'histoire économique et sociale, il a voulu se situer dans le courant historique, vieux d'un demi-siècle, qui dut son essor à la publication par Marc Bloch des *Caractères originaux de l'histoire rurale française*. M. Boyer se défend toutefois d'avoir rédigé une thèse « surannée avant que d'avoir été soutenue ». En effet, la haute montagne provençale et surtout niçoise appartient à ces « espaces morts de l'érudition » dont parle Michel de Certeau : il y avait donc une lacune à combler.

Une difficulté majeure de l'entreprise naissait des caractéristiques de la documentation disponible : en l'absence notamment d'archives notariales, l'élément essentiel en était les archives des communes, sources de maniement difficile, atomisées dans le temps et dans l'espace (elles ne débutent guère avant le XIV<sup>e</sup> siècle). L'état de ses sources a ainsi conduit le candidat à circonscrire le cadre de son travail à la vallée de la Vésubie, où il pouvait disposer d'un *corpus* convenable en raboutant des informations certes fragmentaires mais ne laissant à l'écart aucun des villages de la vallée. En outre, cette vallée présentait un caractère alpin nettement affirmé, tant par son relief que par son climat.

M. Boyer commente alors la démarche qu'il a adoptée : s'il a choisi un plan classique, en étudiant tour à tour l'économie, les pouvoirs et les hommes, il l'a voulu avant tout méthodique.

Dans sa première partie, M. Boyer a dégagé quelques grandes conclusions. Il souligne tout d'abord le rôle très grand de l'exploitation forestière dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, où l'on constate de véritables spéculations sur le bois. Par la suite, cette activité, sans jamais s'éteindre, paraît perdre en intensité : les règlements communaux insistent désormais sur la préservation des ressources. C'est que les villages se sont rendus maîtres de l'essentiel de leurs richesses forestières, tandis qu'ils luttaient parallèlement pour le contrôle de leurs pâturages, contrôle obtenu dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Si les entrepreneurs de transhumance forains ne sont pas alors repoussés, les relations pastorales ne concernent qu'un cadre géographique limité : la Vésubie n'accueille guère que des troupeaux du bas et du moyen pays niçois, tandis que le bétail autochtone sort peu de la vallée. La Vésubie présente d'ailleurs une économie agro-pastorale, où la part faite aux cultures est loin d'être négligeable. A propos de celles-ci, tant les espèces rencontrées que l'organisation des terroirs rapprochent nettement la Vésubie de la Provence occidentale. Néanmoins, l'originalité de la région se marque dans la part exceptionnellement importante de la « terre commune », du « *salus* ». Cependant, l'étude des statuts communaux permet à M. Boyer de parler de « paysages réglementés » et même, en tenant compte des canaux d'irrigation et des terrasses de culture, de « paysages construits », qui attestent d'efforts cohérents, anciens et obstinés des hommes. Après cela, les activités non agricoles de la vallée font piètre figure. L'activité commerciale notamment est limitée : le transit du sel depuis Nice vers le Piémont n'a que peu de retombées sur l'économie de la vallée et, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la foire de Saint-Martin n'a qu'un intérêt strictement local. Mais M. Boyer précise aussitôt que l'on ne peut conclure à l'isolement de la région : les hommes n'hésitent pas à aller à Sospel ou à Nice pour leurs affaires.

Dans sa seconde partie, le candidat a tout d'abord mis en lumière l'ancienneté de l'organisation des communautés : on trouve en effet, dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, des consulats en place à Saint-Martin et Venanson (si le premier était déjà connu, le second a été « inventé » par M. Boyer). Toutefois, il y a tout d'abord une période de régression de l'organisation des communautés, puisque, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, toutes sont soumises étroitement au contrôle d'un baile royal. Mais il s'agit aussi d'un nouveau départ, celui de l'élaboration de « communes de syndicat » qui parviennent à leur pleine maturité à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (à compter de 1383, le baile lui-même est désigné par l'université). Ces institutions, M. Boyer ne les juge certes pas démocratiques, mais il se refuse à les dire oligarchiques : il préfère parler d'une certaine sociabilité s'intégrant dans une conception chrétienne, par le biais des confréries, en particulier celles du Saint-Esprit. « Coopératives de défense » (selon l'expression de G. Duby), contre-pouvoir face aux seigneurs, les communautés s'intègrent en fait parfaitement dans l'Etat de la fin du Moyen Age. Leur réussite, en effet, ne peut s'expliquer que par le bon vouloir du souverain. Dans cette zone d'une grande importance stratégique, le comte de Provence avait raffermi son emprise dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et le règne du roi Robert voit l'apogée de l'administration locale. Celui de Jeanne I<sup>re</sup> est cependant marqué par un déclin brutal de l'autorité royale, auquel, après 1388, les comtes puis ducs de Savoie ne paraissent remédier que très partiellement. C'est que les nouveaux maîtres de la région font œuvre originale :

tandis qu'ils concentrent l'autorité de l'Etat dans les mains des châtelains et, à l'échelon supérieur, dans celles des gouverneurs de Nice, ils s'accommodent aussi d'une certaine décentralisation du pouvoir au profit des communautés, chargées de la défense du pays et de l'encadrement de la population. Ces dernières y gagnent le maintien à l'écart des seigneurs, sur lesquels elles avaient pris le dessus sous le régime provençal.

En présentant le troisième volet de son travail, M. Boyer déplore que la nature de sa documentation ne lui ait pas permis de mieux saisir les principaux acteurs économiques et politiques, les hommes de la Vésubie. Faute de mieux, il a rédigé « une simple histoire sociale et un inventaire des problèmes ». Il a tout d'abord pu constater que le réseau des *castra* est à peu près stabilisé dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle. Sur cette base va s'élaborer, du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, un type d'habitat destiné à perdurer à travers l'époque moderne : habitat groupé et fortifié, fortement différencié de son environnement rural, en un mot, quasi-urbain. Plus incertaine est l'évolution numérique de la population : M. Boyer a eu le sentiment d'une certaine stagnation dès la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. A travers l'évolution des patronymes, le candidat a tenté de percevoir le devenir des groupes familiaux : à côté d'un déracinement attendu, il a pu aussi mettre en évidence l'existence d'un noyau de population plus stable qui s'affirme à l'orée de l'époque moderne.

Résumant les principaux résultats de son travail, M. Boyer signale tout d'abord l'étroitesse des liens qui unissent la Vésubie à l'ensemble provençal. Cela n'exclut pas toutefois que la région présente des traits originaux, notamment la rapide disparition de tout système seigneurial ou de la dépendance personnelle, ce qui la distingue de proches régions elles aussi montagneuses, comme l'Embrunais. Le candidat pense avoir également mis en évidence l'existence d'un « pays niçois » que le souverain savoyard achèvera de structurer. Enfin, il conclut que, pour approfondir sa recherche, il ne saurait limiter ses investigations au reste de la montagne niçoise, car le risque serait grand d'aboutir à une impasse : l'enquête devrait aussi porter sur les régions voisines, tant en Provence qu'en Italie.

M. Gautier Dalché évoque alors la carrière du candidat et souligne les mérites de J.-P. Boyer qui, travaillant dans des conditions matérielles difficiles, a fait preuve de volonté et de persévérance. Il loue grandement la qualité matérielle du travail soumis au jury : présence de nombreuses cartes et graphiques, sources clairement présentées, table des matières détaillées, *indices*, lexique, choix judicieux et classement méthodique des pièces justificatives. Traitant du contenu intellectuel, il loue la méthode, la rigueur et l'exactitude démontrées par le candidat : le plan suivi est simple et logique ; les titres des chapitres correspondent bien au contenu ; J.-P. Boyer a su ménager d'heureuses transitions. Le candidat a traité ses sources avec finesse et sens des nuances. Le rapporteur a particulièrement apprécié les excellents passages sur l'économie rurale, sur le rôle politique et administratif des communautés, sur la décadence de l'élément seigneurial aboutissant à son élimination (où M. Gautier voit effectivement un trait original de la Vésubie). Le rapporteur interroge ensuite le candidat sur divers points. Il s'attache notamment au problème monétaire : après avoir, d'accord avec les autres membres du jury, reproché à J.-P. Boyer d'avoir placé sa notice sur les monnaies en hors-d'œuvre à son étude économique, il félicite cependant le candidat pour les utiles renseignements qu'il a collectés (notamment son tableau de change des monnaies de compte). Le rapporteur conclut ensuite en insistant sur les grandes qualités du travail de M. Boyer.

M. Rinaldo Comba s'associe sans réserve aux appréciations du rapporteur. Considérant surtout les problèmes de l'époque « savoyarde », il pose notamment la question de l'insertion, du poids de l'Etat savoyard dans la micro-région considérée : dans sa réponse, le candidat souligne le fait que l'Etat savoyard lui a paru rester « en marge ». M. Comba aborde ensuite en spécialiste le problème des routes et des relations inter-régionales, ainsi que celui de la fiscalité. De l'échange de vues avec le candidat, il ressort que, pour le pouvoir savoyard, la Vésubie est une région lointaine, soumise à une exploitation quasi-coloniale par les hommes d'affaires et marchands niçois ou même génois : l'important pour le pouvoir est d'éviter tout problème et d'assurer la rentrée régulière de l'impôt. En conclusion, il insiste à son tour sur la solidité d'un travail qui a su tirer le meilleur parti d'une faible documentation.

M. Noël Coulet, spécialiste de l'histoire de la Provence, témoigne de sa satisfaction. Il dit sa reconnaissance pour un travail qui rééquilibre une histoire provençale jusqu'alors trop occidentale et trop orientée vers le bas-pays. Il souligne l'« originalité archivistique » de la micro-région étudiée par J.-P. Boyer, ce qui donne à celui-ci l'occasion de préciser que les lacunes constatées dans les archives disponibles n'affectent pas la qualité de celles-ci. M. Coulet note au passage quelques lacunes bibliographiques et déplore que M. Boyer n'ait pas dressé de listes des officiers provençaux puis savoyards. Une intéressante discussion s'engage sur divers points avec le candidat : problèmes de l'exploitation forestière ; structures de la vie pastorale, à propos desquelles M. Coulet reproche à J.-P. Boyer d'avoir, par trop de respect envers ses propres travaux, sous-estimé l'importance de l'évolution survenue entre le début du XIV<sup>e</sup> siècle et le dernier quart du XV<sup>e</sup> siècle ; formes de la vie religieuse et de la piété populaire, M. Coulet louant le candidat pour son étude des prénoms, qui a mis notamment en évidence la percée d'Antoine. M. Coulet insiste sur les traits particuliers que lui a semblé présenter la Vésubie, tant sur le plan linguistique que sur celui de l'économie ou de l'habitat : si le caractère provençal est indéniable, la candidat a sans doute eu trop tendance, par modestie, à négliger ses propres résultats et à accentuer ce caractère. En conclusion, M. Coulet salue à nouveau un travail « probe, honnête, méthodique, modeste, minutieux ».

M. Henri Bresc intervient à son tour. Il a été également sensible aux qualités d'un travail qui éclaire d'un jour nouveau une société méditerranéenne marginale, « un bout du monde », soumis à un régime d'exploitation de type colonial. Il note l'intérêt des précisions apportées par J.-P. Boyer sur les modes de construction et la morphologie de l'habitation rurale ou sur le rôle de la scie hydraulique dans le déboisement de la région. Il loue lui aussi, en conclusion, la qualité d'un travail méthodique, bien ordonné et pertinent qui a su tirer parti avec beaucoup de bonheur d'une documentation dispersée et discontinue.

M. Pierre Toubert s'associe pour terminer à tous les éloges qui ont été adressés par les autres membres du jury à un travail présentant une grande qualité d'information et d'élaboration historique. Il rend hommage à la probité intellectuelle et à la rigueur méthodologique dont a fait preuve M. Boyer. M. Toubert pose au candidat quelques questions sur l'utilisation des bois, sur le fractionnement de la propriété des sols et son éventuel rapport avec les structures familiales, sur les rendements céréaliers, etc. Il regrette simplement que M. Boyer n'ait pas traité plus largement du problème des habitats et *castra* désertés dès avant le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle.

A l'issue d'un peu plus de trois heures de soutenance, et après une brève délibération, le jury unanime confère à Jean-Paul Boyer le titre de docteur de 3<sup>e</sup> cycle en histoire avec la mention « très bien ». Il est également unanime à souhaiter que ce travail puisse être assez rapidement publié.

Alain VENTURINI